



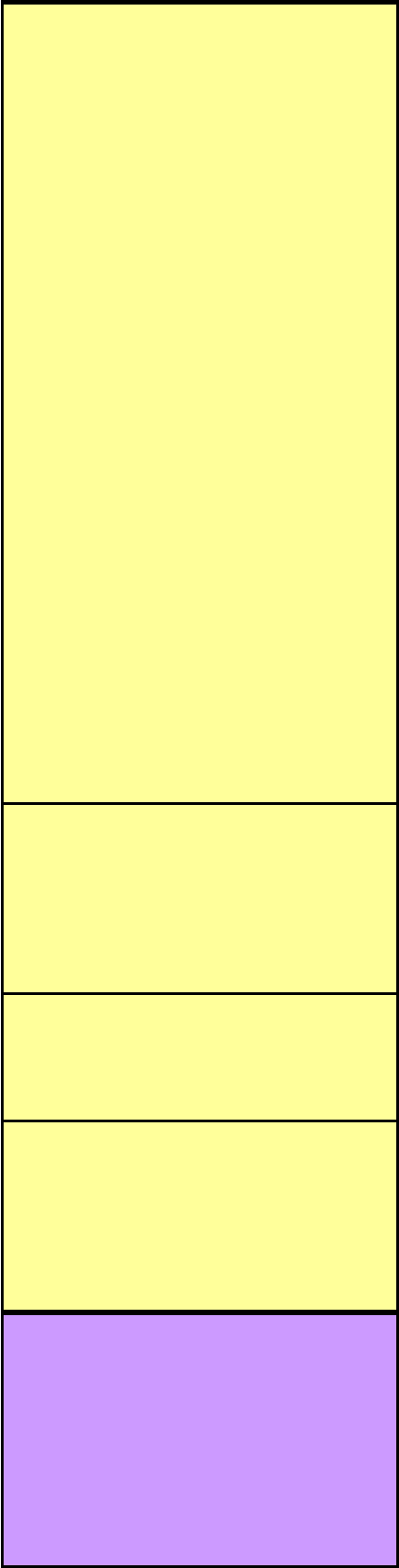
	<b>Caractéristiques environnementales du bâtiment</b> (selon les cibles HQE)	<b>Niveau de prise en compte de la cible</b>	<b>Objectif fixé lors de la phase de conception</b>
<b>ECO-CONSTRUCTION</b>	<b>1. Relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat</b>	<b>Niveau 3</b> <i>Volonté affichée d'aller au delà de la réglementation avec des objectifs ambitieux et vérifiés à la fin de la construction</i>	
	<b>2. Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction</b>	<b>Niveau 4</b> <i>Mise en œuvre de solutions innovantes et exceptionnelles</i>	
	<b>3. Chantier à faible impact environnemental</b>	<b>Niveau 2</b> <b>Volonté d'aller au delà de la réglementation mais sans objectifs précis</b>	

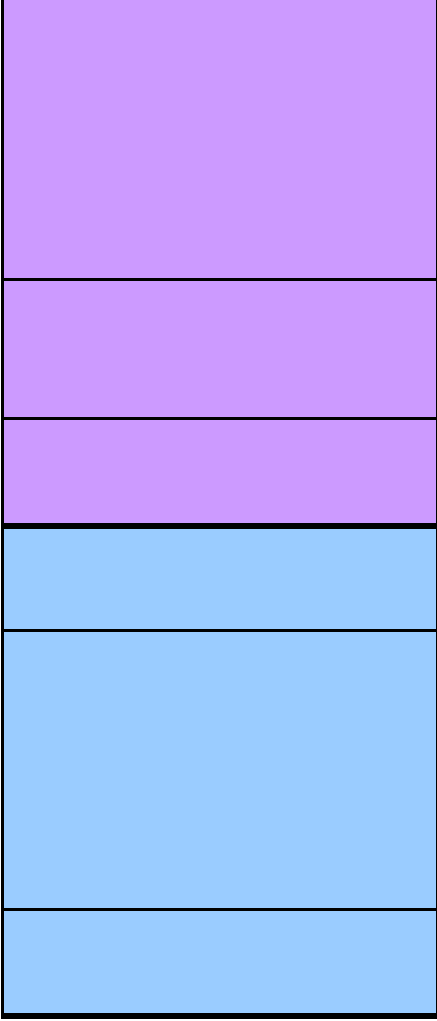
<b>ECO-GESTION</b>		<b>Niveau 4</b> <b>Mise en œuvre de solutions innovantes et exceptionnelles</b>	
	<b>4. Gestion de l'énergie</b>		
	<b>5. Gestion de l'eau</b>	<b>Niveau 3</b> <b>Volonté affichée d'aller au delà de la réglementation avec des objectifs ambitieux et vérifiés à la fin de la construction</b>	
	<b>6. Gestion des déchets d'activité</b>	<b>Niveau 2</b> <b>Volonté d'aller au delà de la réglementation mais sans objectifs précis</b>	
	<b>7. Maintenance - pérennité des performances environnementales</b>	<b>Niveau 3</b> <b>Volonté affichée d'aller au delà de la réglementation avec des objectifs ambitieux et vérifiés à la fin de la construction</b>	
	<b>8. Confort hygrothermique</b>	<b>Niveau 3</b> <b>Volonté affichée d'aller au delà de la réglementation avec des objectifs ambitieux et vérifiés à la fin de la construction</b>	

<b>CONFORT</b>	9. Confort acoustique	<b>Niveau 3</b> Volonté affichée d'aller au delà de la réglementation avec des objectifs ambitieux et vérifiés à la fin de la construction	
	10. Confort visuel	<b>Niveau 2</b> Volonté d'aller au delà de la réglementation mais sans objectifs précis	
	11. Confort olfactif	<b>Niveau 1</b> Simple respect de la réglementation	
<b>SANTE</b>	12. Qualité sanitaire des espaces	<b>Niveau 1</b> Simple respect de la réglementation	
	13. Qualité sanitaire de l'air	<b>Niveau 3</b> Volonté affichée d'aller au delà de la réglementation avec des objectifs ambitieux et vérifiés à la fin de la construction	
	14. Qualité sanitaire de l'eau	<b>Niveau 1</b> Simple respect de la réglementation	

# Nom du bâtiment

Origine de la préoccupation (caractéristiques du site, etc)





nt

### Déclinaison effective de la cible sur le site

- Prise en compte du contexte urbain : le projet vise à requalifier le centre ville
- Intégration des panneaux solaires dans une toiture de tuiles de couleur ardoisée de façon à ce que les panneaux ne soient pas visibles
- La construction bois bien qu'inhabituelle dans la région se fond très bien dans l'environnement grâce à la proximité de la forêt.

- Construction en monomur et ossature bois à haute performance thermique.
- Bardage en bois avec réduction des ponts thermiques
- Le choix des matériaux s'est fait selon les critères liés à la santé, la maîtrise de l'énergie, le renouvellement des matières premières et la durabilité des matériaux. Ces critères ont été appliqués sur le gros œuvre, la charpente, l'isolation, les menuiseries, les revêtements de sol et la peinture.
- Bois labellisé PEFC.
- Isolant pour les murs extérieurs est la laine de bois compressée à forte densité (140 à 150 kg/m<sup>3</sup>) sur une épaisseur de 155 mm.
- Murs porteurs en briques de terre cuite type monomur (R=2,57 m<sup>2</sup>.K/W)
- Dallage isolant Rocksol (R=3,5 m<sup>2</sup> .K/W)

- L'utilisation de panneaux préfabriqués et de briques monomur permet de réduire les déchets de chantier
- Charte chantier vert signée par toutes les entreprises intervenantes et livret d'accueil remis aux compagnons de chantier.

- Orientation visant à optimiser les apports solaires passifs (bâtiment en forme de L ouvert sur la place avec une exposition sud-est, sud-ouest) .
- Coursives et brises soleil pour réguler les apports thermiques d'été
- Fenêtres dimensionnées pour assurer un apport optimal de la lumière
- Vitrage faiblement émissif avec remplissage argon.
- La faible inertie des logements supérieurs dont les murs sont en bois est compensée par la double exposition permettant une ventilation traversante, la mise en place de casquettes solaires sur les façades Sud Est et Sud Ouest et une isolation renforcée (300 mm)
- Ventilation hygrométrique
- Chaudière collective gaz à condensation
- Panneaux solaires thermiques (30 m<sup>2</sup>) fournissant l'eau chaude collective avec un appoint gaz
- 5 kWc de panneaux photovoltaïques intégrés aux brises-soleil (50 m<sup>2</sup>) ce qui représente la consommation de 1,5 logements.
- RT 2000 - 30% (ce qui correspond aujourd'hui à RT 2005 -15%). La consommation pour le chauffage et l'eau chaude est de 65 kWh/m<sup>2</sup>/an.

- Récupération des eaux de pluie par une cuvette de 10 m<sup>3</sup> avec pré-filtrage et réutilisation pour le nettoyage des parties communes et le lavage des véhicules.

- Guides remis aux locataires sur le tri des déchets, la réduction des déchets à la source et l'utilisation de produits d'entretien écologiques

- Un cahier d'utilisation a été remis aux locataires
- Un suivi des consommations est assuré sur 2 ans par le bureau d'études Solener

- Surdimensionnement des radiateurs pour dispenser une chaleur douce dans les pièces
- Les coursives protègent du soleil en été
- La double exposition des logements permet de rafraîchir l'air intérieur durant la nuit l'été.



- Traitement acoustique des murs de séparation
- Les centrales d'extraction de l'air sont isolées
- Les planchers sont désolidarisés et les revêtements de sol incluent une couche isophonique (affaiblissement de 65 dB).

Ces mesures ont permis l'utilisation de planchers en bois habituellement pas utilisés dans les logements collectifs à cause de leur mauvaise performance acoustique.

- Baies vitrées et double exposition

- Les critères sanitaires intégrés dans le choix des matériaux sont l'émission de composés organiques volatils et le développement de moisissures.
- Bois certifié Nature Plus
- Peintures NF Environnement
- Panneaux de parement type OSB dégageant peu de formaldéhydes.



---